

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le TRENTE SEPTEMBRE
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en séance ordinaire publique,
à dix-huit heures,
salle du conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du conseil municipal adressée par le maire,
conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du CGCT : 25 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 23

- Pour : 22

- Contre : /

- Abstention : 01

Etaient présents : 19

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, BAUD PACHON Valérie, BAUD Philippe, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, VERNET Josette, PERRIER Guy, MARULLAZ Marie-Paule, GAYDON Jean-François, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, LEFANT Myriam, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, LENVERS Fabien, CONSTANT Monique, TROMBERT Julien, MARULLAZ Aube

Absents : 04

Mmes, MM. THORENS Valérie, COQUILLARD Michel, PLAGNAT Emilie, HEU Benoît

Pouvoirs : 04

Mme THORENS Valérie	à	Mme ROSSET Emmanuelle
M. COQUILLARD Michel	à	M. BERGER Jean-François
Mme PLAGNAT Emilie	à	M. LENVERS Fabien
M. HEU Benoît	à	Mme MARULLAZ Aube

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2026_09_10

TARIFS MUNICIPAUX 2026-2027

M. le maire soumet au conseil municipal, pour validation, les propositions de tarifs municipaux 2026/2027 portant sur :

- les fourrières,
- les enlèvements de mobilier sur le domaine public,
- les ventes de bois de chauffage ou de charpente,
- les ventes de livrets de découverte du sentier du renard,
- les droits de place,
- les redevances d'occupation du domaine public,
- les redevances d'occupation de voirie,
- les interventions des services communaux,
- les locations de matériel,
- les locations d'appartements, de locaux et de terrains communaux,
- les concessions de cimetière,
- les droits de photocopies.

Après avis favorable de la commission « Finances » du 1^{er} septembre 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à la majorité,
par 22 voix pour et 01 abstention,

APPROUVE les tarifs municipaux 2026-2027 suivant l'annexe jointe,

CHARGE M. le maire de les mettre en application.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 02 octobre 2026.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.

Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*
